PROGRAMME DE FORMATION

MINEF : Comprendre l'impact du numérique pour mieux accompagner l'enfant et sa famille

Date de dernière mise à jour le 28/10/2026

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure de comprendre les impacts de l'utilisation du numérique, afin d'accompagner au mieux l'enfant et sa famille au quotidien et ainsi de se situer dans une démarche de prévention.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Sensibiliser l'enfant aux risques liés aux usages numériques sur Internet.
- Utiliser les outils numériques comme supports éducatifs et pédagogiques.
- Appliquer les recommandations en vigueur concernant l'usage des écrans et ajuster leur utilisation en fonction de l'âge et du développement global de l'enfant.
- Mettre en lien les signaux d'alerte d'une exposition inadaptée des écrans avec un changement de comportement inhabituel et répété de l'enfant.
- Encourager l'enfant à parler de ce qu'il fait et voit sur les écrans.
- Encourager l'enfant et/ou sa famille à associer les consommations d'écrans à une durée définie.
- Encourager l'enfant et/ou sa famille à diversifier les activités en privilégiant la création sur la seule consommation.
- Utiliser les mots et les ressources pédagogiques appropriés pour sensibiliser l'enfant et/ou sa famille aux risques d'une utilisation inadaptée aux écrans et les orienter vers les interlocuteurs compétents si nécessaire.

CONTENU DE LA FORMATION

- La citoyenneté numérique.
- L'évolution du numérique et sa place dans notre société, dans les familles et dans son activité professionnelle.
- Les différents écrans, interactifs et non interactifs, et leurs usages.
- Les principales recommandations en vigueur concernant l'usage des écrans.
- Les impacts des écrans sur le cerveau, le développement global et le comportement de l'enfant.
- Les risques pathologiques liés à une utilisation inadaptée des écrans.
- Les menaces et les dérives présentes sur Internet.
- Les sites et les ouvrages-ressources pour la prévention des risques liés à une utilisation inadaptée des écrans.

PUBLIC CONCERNÉ

- Assistant.es maternel.les
- Salariés du particulier employeur

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE / FORMATEUR / DATES DE LA FORMATION

- 2 jours de formation soit 14 heures.
- Cette formation est animée par une formatrice qualifiée, membre de l'équipe pédagogique de notre organisme, sélectionnée en fonction de son expertise et de la thématique abordée.
- Les dates de formation peuvent être fixées en collaboration avec un relais petite enfance pour un groupe constitué, ou proposées par notre organisme en salle afin de permettre des inscriptions individuelles, ouvertes aux salariés du particulier employeur. Pour consulter les places disponibles, vous pouvez vous reporter à la page planning iperia de notre site internet.

Le suivi stagiaire sera assuré par Mathilde ADY : 06.22.00.47.80
potentiellesformation@gmail.com

PROGRAMME DE FORMATION

MINEF : Comprendre l'impact du numérique pour mieux accompagner l'enfant et sa famille

Date de dernière mise à jour le 28/10/2026

MODALITÉS ET DÉLAI D'ACCÈS

Inscription par email, téléphone ou via le formulaire de contact, sous réserve des places disponibles. Un dossier d'inscription vous est transmis avec les informations nécessaires pour finaliser votre inscription.

Les demandes d'inscription sont acceptées jusqu'à trois semaines avant le début de la formation. Le délai d'accès dépend de la date de la demande et des prochaines sessions disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES

6 à 12 stagiaires maximum.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET ORGANISATIONNELS

- Formation proposée en présentiel sur la Haute-Garonne et le Tarn ou à distance en Flexi autonomie (Temps en visio avec la formatrice + travail sur la plateforme).
- **Étude de cas et analyse de situations réelles** : Présentation de cas concrets rencontrés par les professionnel.le.s au quotidien.
- **Exercice de réflexion individuelle et collective** : poser des questions, apprendre à reformuler, laisser le temps aux participants de réfléchir individuellement avant de partager ses idées ou réflexions au groupe.
- **Apports théoriques et pratiques** : Le.la formateur/formatrice peut partager des concepts et des modèles théoriques pertinents. Il peut également proposer des exemples concrets, des outils pratiques pour renforcer la compréhension et la mise en application de ces connaissances.
- **Utilisation de supports visuels** : présentation d'images ou de schémas pour illustrer des concepts ou situations spécifiques favorisant la compréhension et la discussion.

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Questionnaire en amont pour récupérer les attentes et besoins en lien avec la formation :
 - Google form évaluation initiale
- Évaluation des acquis et de satisfaction à l'issue de la formation
 - Évaluation de la satisfaction des stagiaires via un Google form
 - Questionnaire de connaissances en fin de formation via un Google form

En fin de formation, une attestation de formation est délivrée (attestation nominative).

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP - ACCESSIBILITÉ

Dans le cadre de nos interventions, nous accordons une importance primordiale à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

Nous nous engageons à adapter nos contenus pédagogiques et nos méthodes d'enseignement pour répondre aux besoins spécifiques des professionnels de la petite enfance, y compris ceux en situation de handicap.

Nous encourageons activement les participants à nous informer de leurs besoins particuliers en matière d'accessibilité, que ce soit en termes de mobilité, de perception sensorielle, ou tout autre besoin spécifique (dans le questionnaire en amont de la formation)

Référente handicap : Mathilde Ady (potentiellesformation@gmail.com)

TARIFS

Formation financée dans le cadre du plan de développement des compétences dans la limite des droits disponibles.

(Jusqu'à 58h/an)

ALLOCATION DE FORMATION

Pour les assistant.es maternel.les : Lorsque la formation s'effectue pendant le temps d'accueil, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule **en dehors du temps d'accueil**, une allocation de formation est versée.
Depuis le 1er avril 2025, son montant est de **5,57 € / heure**.
Pour les salariés du particulier employeur :
Lorsque la formation s'effectue pendant le temps de travail, la rémunération est maintenue. Si celle-ci se déroule **en dehors du temps de travail**, une allocation de formation est versée.
Depuis le 1er avril 2025, son montant est de **7,42 € / heure**.

